



CHAIRE ÉCONOMIE DES COMMUNS DE DONNÉES (ECD)

La coopération comme nouvel horizon du marché
européen des données ou de la nécessité d'aller
au-delà du simple partage des données

Atelier Business
HUB France GAIA-X

1er juillet 2025

Présentation de l'article publié par
C. Levallois-Barth, E. Debies, E. Picart-Cartron

Dans la Revue Lamy Droit de l'immatériel,
2025, N° 226 (hal-05138574)

AVANT-PROPOS

Le mardi 1er juillet 2025, l'équipe de recherche de la Chaire ECD a participé à l'atelier HUB FRANCE GAIA-X sous la forme de deux présentations.

La première présentation, intitulée « **Dynamique de création de valeurs avec les données et l'IA et Axes de recherches de la Chaire ECD et lien avec les data spaces** », a été effectuée par Francis Jutand, personnalité qualifiée, membre du comité de pilotage de la Chaire ECD et Caroline Alazard, coordinatrice de la Chaire ECD et présidente de NEWMERIC.



Caroline Alazard
Coordinatrice Chaire ECD
Présidente newmeric,



Francis Jutand
Personnalité qualifiée
Chaire ECD

La seconde présentation, effectuée par Elise Debies, avocate, a porté sur l'article juridique « **La coopération comme nouvel horizon du marché européen des données ou de la nécessité d'aller au-delà du simple partage des données** », publié par Claire Levallois-Barth, Elise Debies et Erwann Picart-Cartron dans la Revue Lamy Droit de l'immatériel, 2025, N° 226.



Élise Debies
Avocate
Membre de l'équipe juridique chaire ECD

Stratégie européenne pour une économie de la donnée : cadre juridique

Règlement (UE)
2023/2854 dit « règlement
sur les données »

- S'applique au 12 septembre 2025
- Domaine de l'internet des objets et des services liés
- S'applique aux données non-personnelles et personnelles
- Donne aux utilisateurs des produits et services des droits d'accès, d'utilisation et de mise à disposition
- Impose des obligations aux détenteurs de données,
- Permet la mise à disposition des données à des destinataires

Règlement (UE) 2022/868
dit « règlement sur la
gouvernance des
données »

- S'applique au 24 septembre 2023
- S'applique aux données personnelles et non-personnelles
- Donne des droits aux détenteurs de données
- Permet à des services d'intermédiation de faciliter le partage des données
- Pour les mettre à disposition d'utilisateurs de données (≠ du RD)

La coopération au sens de la Chaire ECD

« La coopération [agit] comme un facteur d'accélération et d'innovation que l'entreprise isolée ne peut atteindre. Ceci renverse les fondamentaux économiques de la firme basée sur la propriété. Cette proposition s'intègre notamment dans les évolutions du numérique qui, dans sa forme d'économie du quaternaire, [construit] une quatrième composante de l'économie des contenus, de la connaissance et de l'usage, en substituant à la compétition comme moteur, la coopération, les assets numériques non rivaux, et l'écologie des ressources. »

- Nécessité de s'entendre sur un but commun qui à la fois ménage et dépasse les seuls intérêts particuliers des acteurs
- Besoin de l'inscrire comme nouvel composante du marché européen des données ?

DU PARTAGE ... À LA COOPÉRATION ?

1. LE PARTAGE COMME OBJECTIF ACTUEL DU MARCHÉ EUROPÉEN DES DONNÉES

- A) Le partage comme mise en application du principe de libre circulation des données
- B) L'écosystème du partage de données personnelles et non personnelles

2. LES CONTOURS DE LA COOPÉRATION AU SEIN DU MARCHÉ EUROPÉEN DES DONNÉES

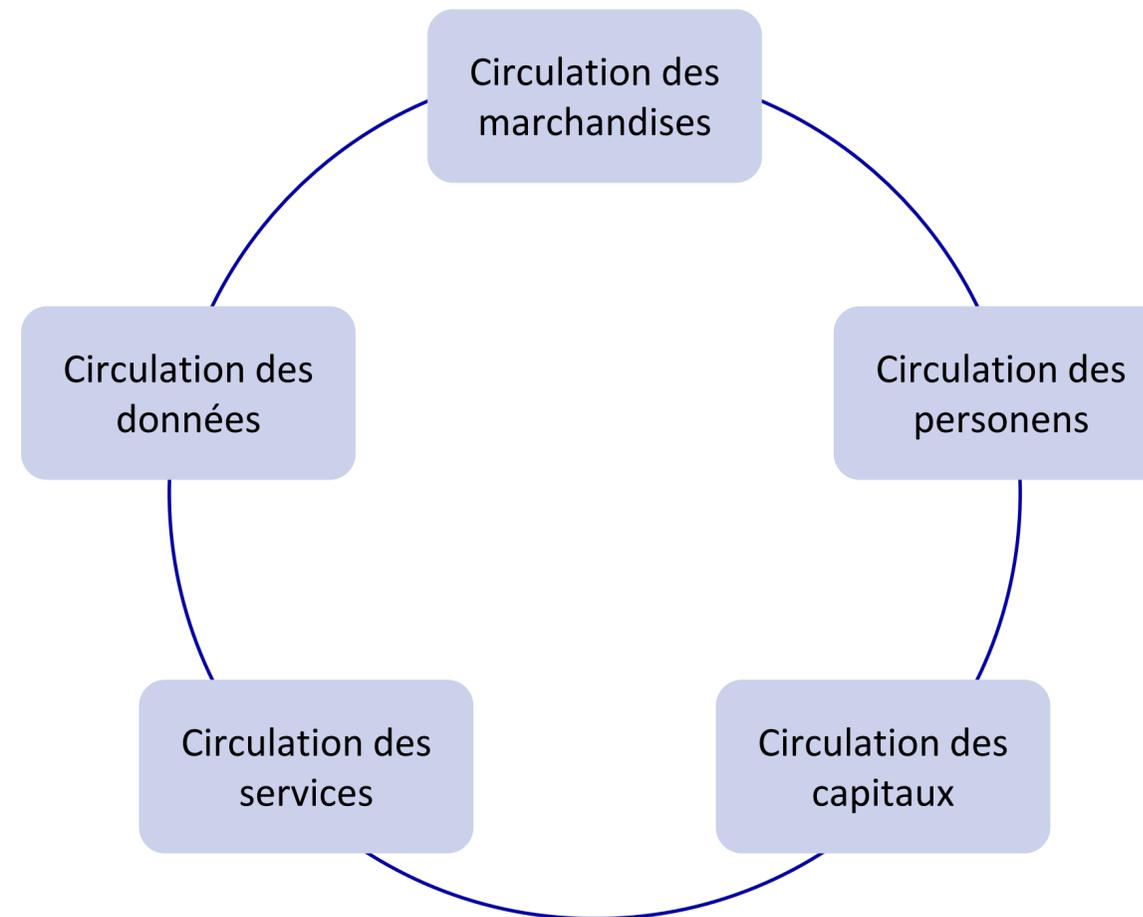
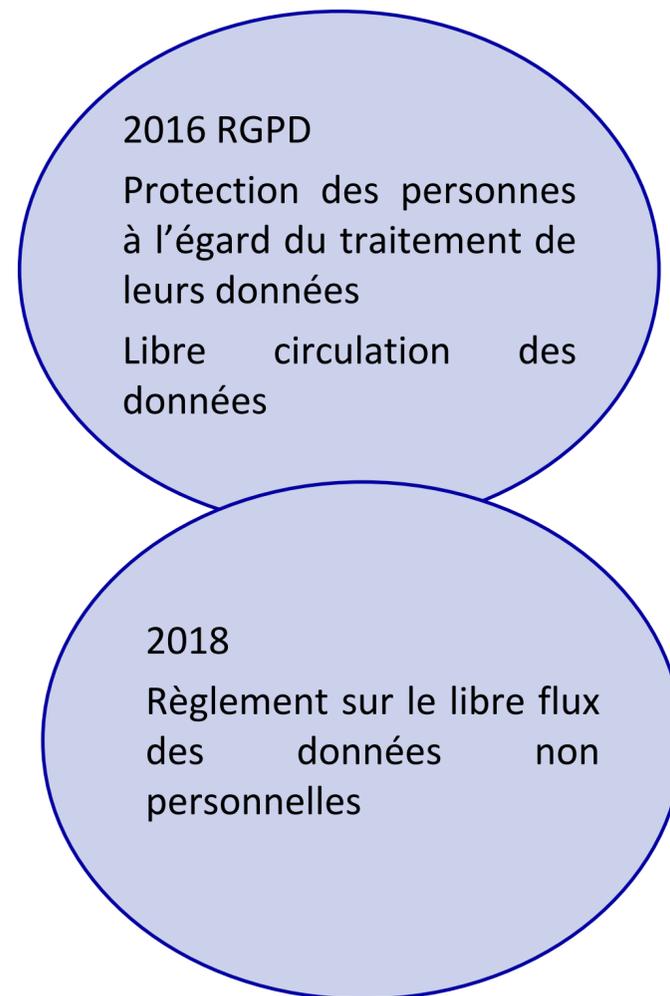
- A) Les limites du partage liées au statut ambigu de prestataire de service d'intermédiation de données
- B) La définition et les formes de la coopération

1. LE PARTAGE COMME OBJECTIF ACTUEL DU MARCHÉ EUROPÉEN DES DONNÉES

A) Le partage comme mise en application du principe de libre circulation des données

Réponse européenne au modèle des plateformes qui fonctionnent en silo

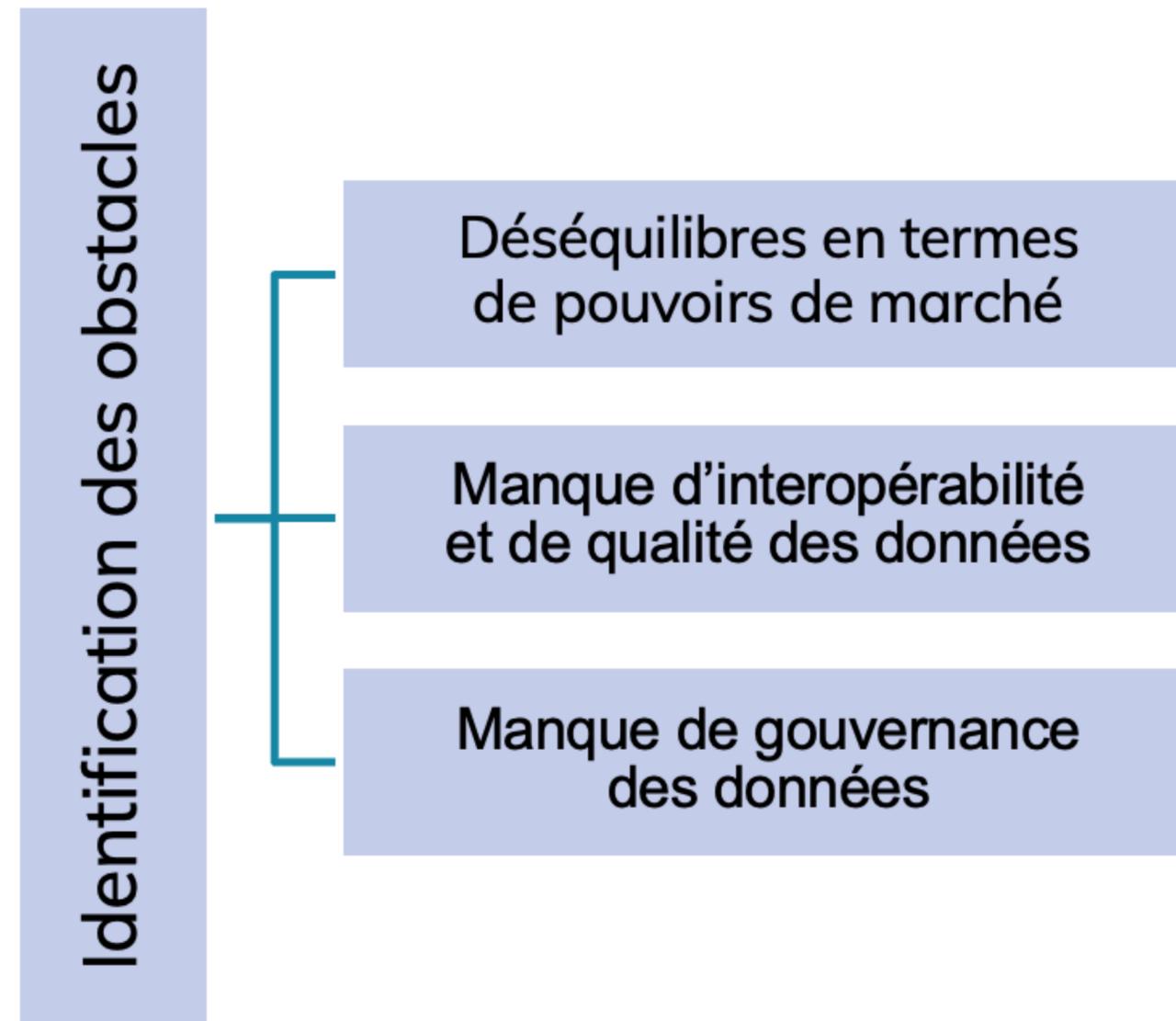
Création d'un principe de libre circulation des données = 5^{ème} liberté de l'UE



1. LE PARTAGE COMME OBJECTIF ACTUEL DU MARCHÉ EUROPÉEN DES DONNÉES

B) L'écosystème du partage de données personnelles et non personnelles

Stratégie européenne des données (2020)



1. LE PARTAGE COMME OBJECTIF ACTUEL DU MARCHÉ EUROPÉEN DES DONNÉES

B) L'écosystème du partage de données personnelles et non personnelles

Deux niveaux de solutions

- **Infrastructure européenne fiable et sécurisée**, à l'aide d'une organisation européenne : Gaia-X (briques réutilisables, standards d'interopérabilité, labels)
- **Espaces de données** : où le droit de l'Union peut être mis en œuvre de manière efficace et où tous les produits et services fondés sur les données sont conformes aux normes pertinentes du marché unique de l'UE
 - Principe d'architecture décentralisée
 - Quatorze secteurs identifiés : l'agriculture, le patrimoine culturel, l'énergie, la finance, le pacte vert, la santé, les langues, la fabrication, les médias, la mobilité, l'administration publique, la recherche et l'innovation, les compétences et le tourisme

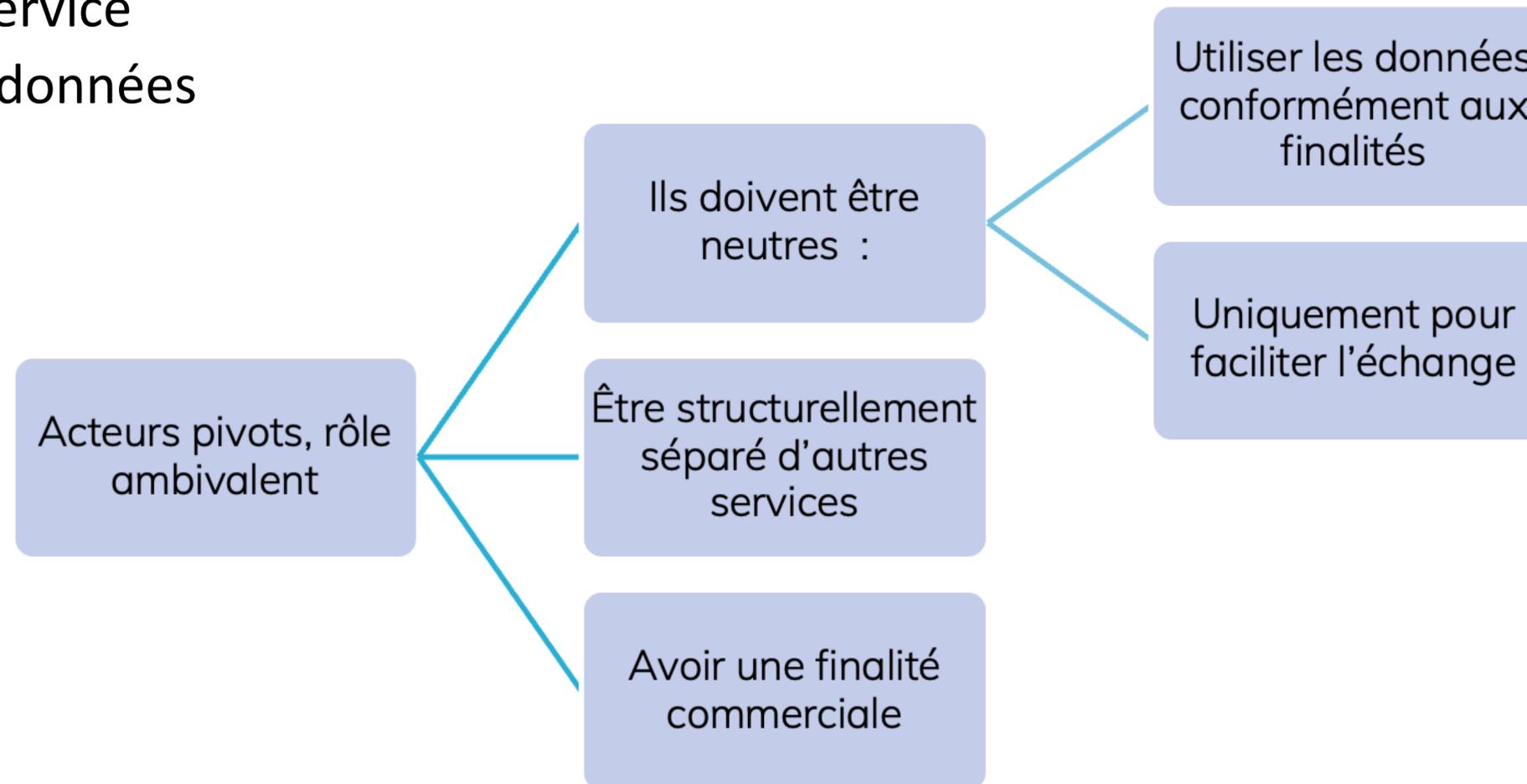
Espace de données : des caractéristiques organisationnelles et techniques ayant des conséquences juridiques

Art. 33 Data Act : « cadres interopérables de normes et de pratiques communes transsectorielles ou spécifiques à chaque finalité ou à chaque secteur visant à partager ou à traiter conjointement des données pour, entre autres, la mise au point de nouveaux produits et services, la recherche scientifique ou des initiatives de la société civile »

2. LES CONTOURS DE LA COOPÉRATION AU SEIN DU MARCHÉ EUROPÉEN DES DONNÉES

A) Les limites du partage liées au statut ambigu de prestataire de service d'intermédiation de données

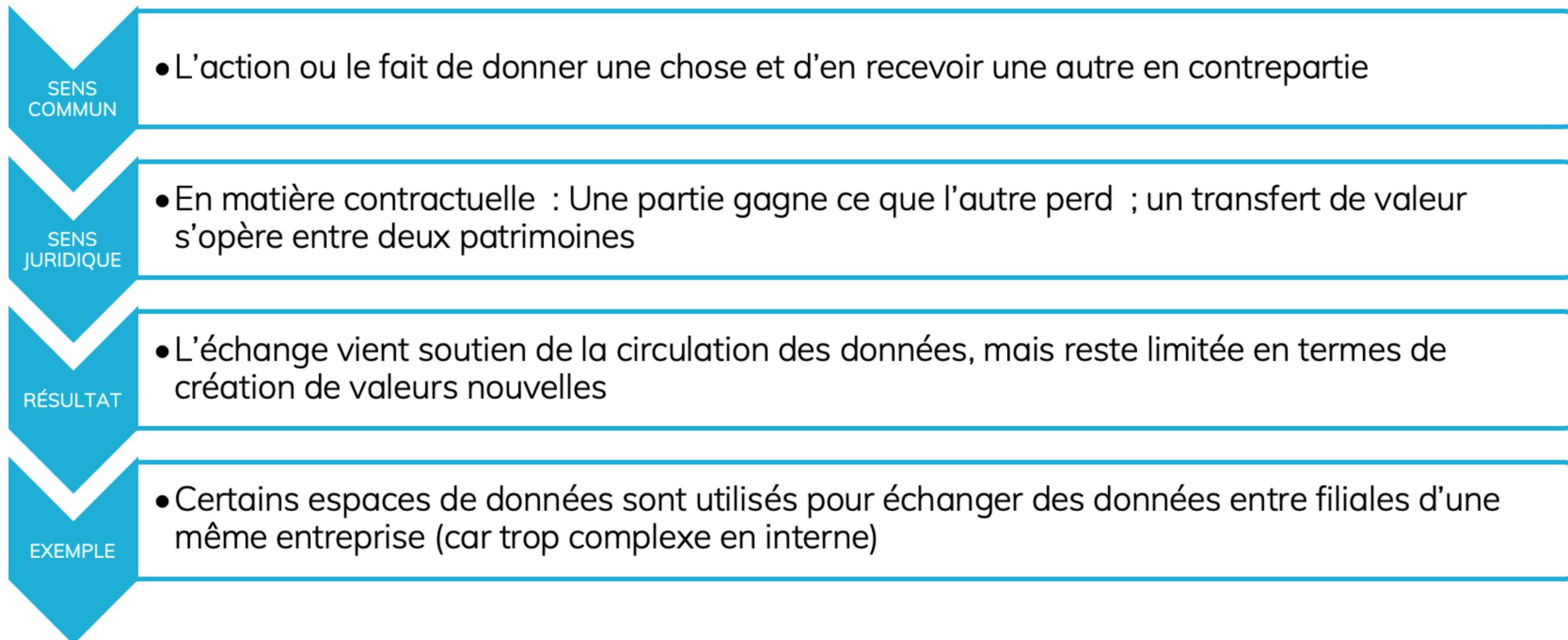
Les prestataires de service d'intermédiation de données



2. LES CONTOURS DE LA COOPÉRATION AU SEIN DU MARCHÉ EUROPÉEN DES DONNÉES

B) La définition et les formes de la coopération

Limites de la notion même d'échange



2. LES CONTOURS DE LA COOPÉRATION AU SEIN DU MARCHÉ EUROPÉEN DES DONNÉES

B) La définition et les formes de la coopération

Les apports de la coopération		
<p>Définition :</p> <p>Action conjointe et coordonnée de d'acteurs dans un domaine déterminé en vue de parvenir à des résultats communs dans un ou plusieurs domaines</p>	<p>Présente en germe dans le DGA : « l'utilisation conjointe de données » prévue à 2.10</p>	<p>Orienté l'utilisation des données vers un but commun</p>

2. LES CONTOURS DE LA COOPÉRATION AU SEIN DU MARCHÉ EUROPÉEN DES DONNÉES

B) La définition et les formes de la coopération

Art.2.10 DGA :

« partage de données » : la fourniture de données à un utilisateur de données par une personne concernée ou un détenteur de données, en vue de l'utilisation conjointe ou individuelle desdites données,

sur la base d'accords volontaires ou du droit de l'Union ou du droit national,

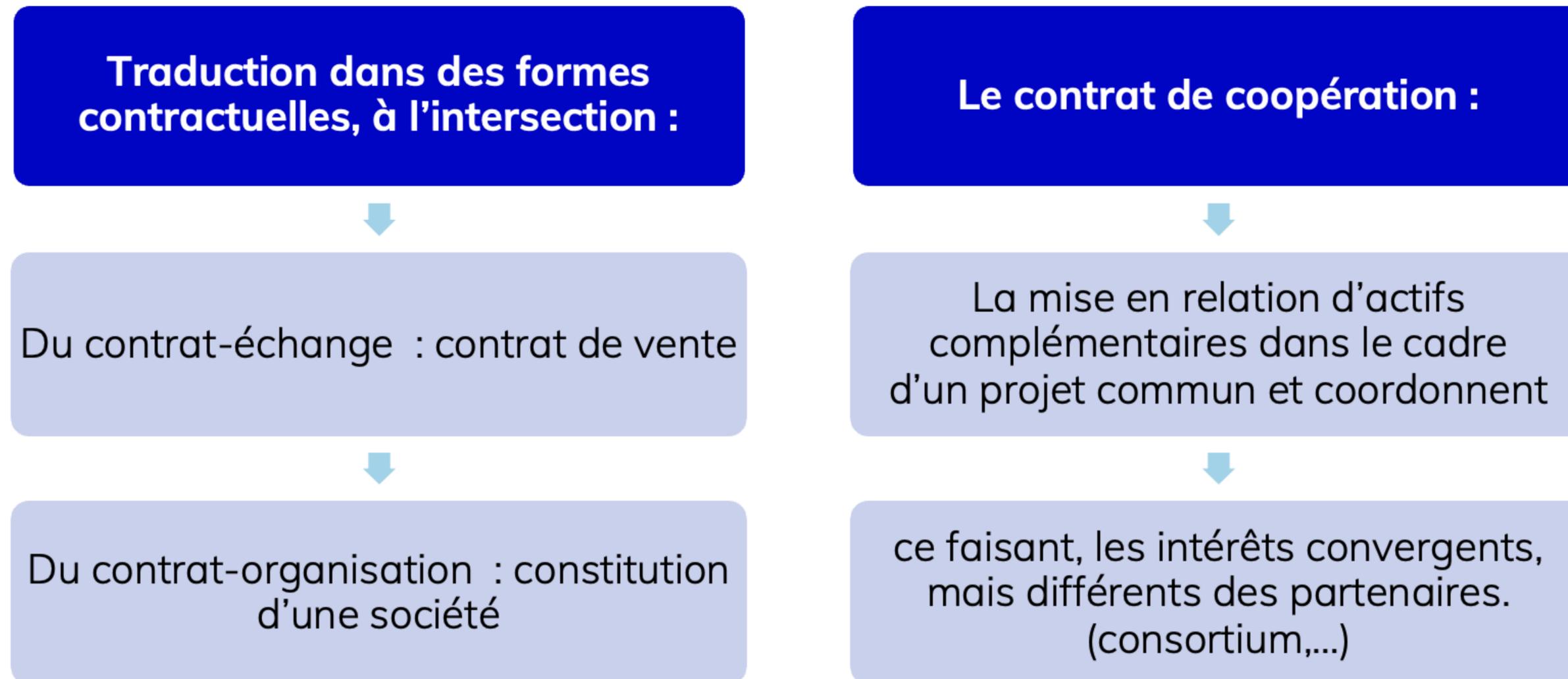
directement ou via un intermédiaire,

par exemple dans le cadre de licences ouvertes ou commerciales,

moyennant le paiement d'une redevance ou gratuitement ».

2. LES CONTOURS DE LA COOPÉRATION AU SEIN DU MARCHÉ EUROPÉEN DES DONNÉES

B) La définition et les formes de la coopération



2. LES CONTOURS DE LA COOPÉRATION AU SEIN DU MARCHÉ EUROPÉEN DES DONNÉES

B) La définition et les formes de la coopération

La coopération peut avoir lieu à plusieurs niveaux :

La coopération peut s'exprimer de multiples façons à condition que les acteurs déterminent une finalité et un intérêt commun à poursuivre dès le début du projet

- Ex : adaptation d'un modèle d'IA par la mise en commun de données
- Ex : Création d'un référentiel commun utilisé par chacun pour ses besoins propres

Actuellement :

Les expressions d'une telle coopération restent limitées au sein des espaces européens de données en raison de modèles économiques peu aboutis et, par conséquent, du manque d'incitation des entreprises à y participer.



CHAIRE « ÉCONOMIE DES COMMUNS DE DONNÉES » (ECD)

Une chaire de l'Institut Mines-Télécom, portée par IMT Atlantique



L'ORÉAL



newmeric



Claire Levallois-Barth

Titulaire de la Chaire ECD
Enseignante-chercheuse en
droit, IMT Atlantique



Caroline Alazard

Coordinatrice de la Chaire ECD
Présidente de NEWMERIC

En savoir plus

<https://chaireecd.wp.imt.fr/>